

## Contrat d'apprentissage **Préparation du Titre Professionnel De carreleur**

### **Publics**

Tous jeunes à partir de 16 ans ayant trouver un maître d'apprentissage pour exercer le métier.

### **Pré-requis**

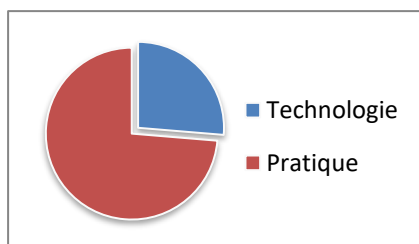
Maîtrise de la langue française et des bases en mathématiques.

### **Objectifs**

Permettre à l'apprenti(e) d'acquérir les connaissances et les savoir faire nécessaires à l'entretien et la maintenance des bâtiments.

### **Méthodes pédagogiques**

- Pédagogie active basé sur la mise en œuvre des gestes professionnels du métier (apprentissage par le faire)
- Cours de Technologie en rapport direct avec les exercices pratiques et le métier



### **Contenu**

#### **Pratique :**

- Module 1 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment
- Module 2 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation électrique domestique
- Module 3 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement sur une installation sanitaire
- Module 4 : Réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement avec des produits de finition

#### **Théorie :**

- Base des mathématiques et du français nécessaire à l'exercice du métier.
- Lecture de plan
- Normes professionnelles
- Montage et utilisation d'échafaudages
- Habilitation électrique BS/BE
- Règles de tri des déchets et gestion d'un chantier

### **Durée**

**Contrat d'apprentissage 24 mois (1 semaine par mois)**  
Individualisable selon positionnement initial et pré-acquis

### **Date**

Entrées et sorties permanentes.  
Passage de l'examen du titre professionnel possible toute l'année

### **Moyens**

Plateformes équipées de matériel et matériaux pour réaliser des travaux pratiques en grandeur réelle.  
Supports de technologie.  
Formateur référent d'AFIMAB.

### **Lieu**

**152, rue Henri Berthaud – 42153 RIORGES**

### **Validation des acquis**

Titre Professionnel d'Agent/e d'Entretien du Bâtiment (Niveau 3), délivré par le Ministère de l'Emploi.